# Prescription d'une cure thermale ou la cure thermale en 7 questions

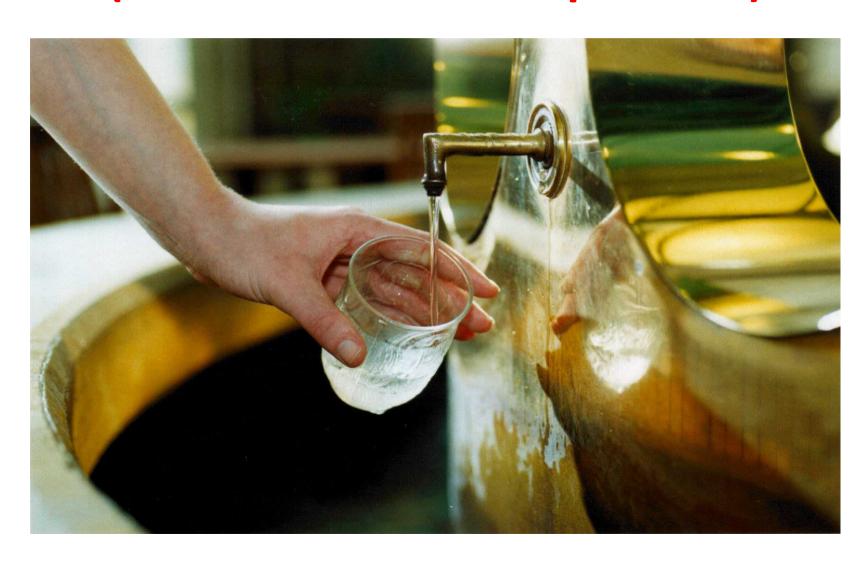
**Professeur CF ROQUES** 

Université Toulouse Sabatier Lyon Novembre 2014

# Quelques éléments clefs

- Une intervention thérapeutique complexe (architecture et évaluation)
  - Soins hydrothermaux
  - Séjour thermal (75% des curistes)
  - Compléments: médicaux, rééducatifs, éducatifs, ...
- Une dimension de Santé Publique
  - 540 000 curistes, primocuristes 17 %, 60 ans et +: 68 %, plusieurs orientations: 29 %
  - Maladies chroniques incapacitantes, douloureuses, altérant la qualité de vie
    - Rhumatismes, troubles respiratoires, circulatoires, métaboliques
    - Affections dermatologiques, psycho-somatiques, neurologiques

# Cure de boisson (affections métaboliques +++)



# traitements ORL

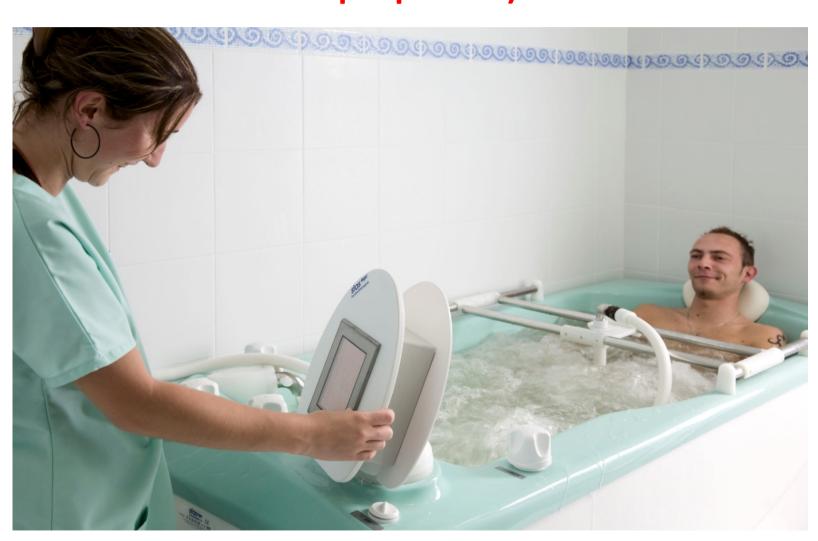








# Bains individuels (10 to 20 mn, T° selon pathologie, eau non traitée, changée et baignoire nettoyée après chaque patient)



# Douches (generalisée ou localisée)







# **Piscine Collective (exercice)**





# Massages sous affusion d'eau minérale





# Applications de boue





# Quelques éléments clefs

- Une dimension économique
  - -0,14% du budget de l'assurance maladie
     (remboursement soins et surveillance médicale)
  - -110000 emplois (directs, indirects, induits)
  - —Coût moyen (soins + séjour) de l'ordre de 1500€
  - -Un reste à charge important pour le patient (1000€)(TM, séjour)

# 1ère Question

La cure thermale a-t'elle,
à l'heure actuelle,
des indications thérapeutiques
partagées

# Une thérapeutique médicale

# Existence d'indications partagées

- Rhumato: arthrose, fibromyalgie, path. Peri-artic, RIC
- VR : rhinosinusites chroniques, otites récidivantes, BPCO, asthme
- Phlebo : IVC ; MCA : AOMI, Raynaud
- Digestif: Syndrome colon irritable, MICI
- Urinaire: lithiases et infections urinaires récidivantes
- Métabolisme : surpoids, obésité (intérêt diabètique de type 2)
- **Dermato**: psoriasis, dermatite atopique, lichens, ...
- Neuro-psy : TAG, stress, burn-out
- Neuro: m de Parkinson, séquelles hémiparétiques d'AVC

# 2<sup>ème</sup> Question

Ces indications s'appuientelles sur des données fondées sur la preuve ?

# Littérature internationale

- PubMed depuis 1 Janvier 1993
- Langue anglaise
- Revues avec facteur d'impact
- 119 Publications
  - Essais contrôlés (avec tirage au sort et comparateur)(ECR) : 91
    - Critère de jugement clinique : 79
    - Critère de jugement biologique : 12
  - Revues et méta-analyses : 28

# Rhumatologie

DOMAINE	ESSAIS CONTROLES	META- ANALYSES REVUES	TOTAL
ARTHROSE du GENOU	18	5	23
LOMBALGIE CHRONIQUE	11	1	12
FIBROMYALGIE	10	5	15
POLYARTHRITE	4	1	5
SPONDYLARTHRITE	8	0	8
AUTRES	12	10	22
TOTAL	63	22	85

# **Autres domaines**

DOMAINE	ESSAIS CONTROLES	META-ANALYSES REVUES	TOTAL
PSORIASIS CUTANE	9	2	11
ECZEMA DERMATOSES	1	2	3
OBESITE	4	0	4
ARTERITES	6	2	8
INSUFFISANCE VEINEUSE	3	0	3
PARKINSON	1	0	1
TROUBLE ANXIETE GENERALISEE	1	0	1
GYNECO	3	0	3
TOTAL	28	6	34

# 3<sup>ème</sup> Question

Existe-t'il des contre-indications à la cure thermale ?

# Contre-indications et non-indications

## Il existe des non indications

– La cure thermale doit être réservée aux patients susceptibles d'en tirer bénéfice par rapport à leurs symptômes. (douleur, fonction, qualité de vie, ...)

## Il existe des contre-indications

- Générales affections évolutives : inflammatoire, infectieuse, tumorale, ...
- Limites à la balnéation (pb cardio, respi, cutanés,...)
- Intolérance attendue à certains éléments minéraux (soufre, ...)

# 4<sup>ème</sup> question

# Certains éléments particuliers liés au patient doivent-ils être pris en compte ?

# Une thérapeutique médicale

- Justifications particulières
  - Difficultés (effets indésirables) ou inefficacité des médicaments,
  - —Absence de possibilités chirurgicales, ou autres alternatives thérapeutiques...
  - -Traitement concentré dans le temps et d'efficacité durable ; soins hydro-thermaux et programmes éducatifs

# Une thérapeutique médicale

# Parfois plusieurs orientations

- —À traiter dans des stations différentes
- —A traiter dans la même station
- —Une cure par an pour une orientation (sauf brûlures : 2 par an possibles)

# 5<sup>ème</sup> question

# Concrètement comment une cure thermale se prescrit-elle?

# Une double prescription médicale

- Prescription de la cure
  - Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)
  - Formulaire CERFA 11139
- Prescription des soins thermaux
  - Médecin thermal (spécialiste, généraliste, capacité de médecine thermale)
  - Programme de soins des 18 jours de traitement consécutifs (soins codifiés et répertoriés, forfaitisés, nombre et nature des soins définis par convention
  - Pratiques complémentaires (ORL, dermato, …)
  - Programme éducatif le cas échéant

carta	alasmodt annat	ATTEN ATTEN
o 11139*02	ocureothermale	N° 50270#02 adresser à votre
		anisme d'affiliation
Paganyá(a)	l'assuré(e) et le bénéficiaire de la cure thermale	T CC LICCOLLINE III.
l'assuré(e)	n 9011011 date de naissance	
n° d'immatriculatior nom-prénom (suivi, s'il y adresse		
code postal s'agit-il d'un acciden	at causé par un tiers ? oui date	non
le bénéficiaire de la	cure (s'il n'est pas l'assuré)	
nom prénom prénom se s	rès de soneziar ab siabne d'assurance maladie que la station lhermale choisie soneziar ab siabne d'assurance maladie que la station lhermale choisie qualitation (s) interapeutique(s) correspondant à l'affection à traiter.	Assurez-vous aupr
le nombre de cures d	déjà effectuées (facultatif - indiquer les 3 dernières)	
année(s)	keur pronom vos liens de parente	
station(s) orientations	la demande de prise en charge	
	d'assurance maladie.	A votre organisme
je, soussigné (e), certi est atteint d'une affe	ifie que	
station prescrite un traitement therm	al annexe est-il justifié dans une autre orientation de la station	Des qu'elle aura e non iuo
si oui, laquelle?	les des personnes vivant au loyer pour l'année précédant la prescription de	It cure
mentions spéciales		
l'état du malade just	us brefs. Si vous le souhaitez, vou? noitsilistique d'Innantaire de la little de la	non les délatitos non ble, rem iuo
dans l'affirmative, ce est-elle en rapport a si oui, numéro de l'A		oui non oui non oui non
est-elle en rapport a	vec l'affection pour laquelle le patient est pensionné de guerre ?	oui non
i'atteste l'absence de	e toute contre-indication liée à l'état général du malade connue à ce jour	
ella concerne les res	rateures - ORL PS) repsychosomorphoses assiste	VR voice respi
signature de 'assuré(e)	signature du date médecin cachet du médecin	teadh.lsme m.GA
assure(e)	medecin cachet du medecin	goroom 7579
	gie en merriago concernos (MCA Proglado) concro ancimentos	Dermarolo
	des muqueuses bucco-linguales	AMB affections
	d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (art. L. 377-1 du Code de la Sécurité Sociale, 4	141-1 du Code Pénali
	tés" du 6 janvier 1978 s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rect	
	tre organisme d'assurance maladie.	
MP COSTE AUBENAS UCANSS 04	2009	S 3185b

# Formulaire de demande de cure

Nom du patient

Orientation (principale +/-secondaire)

Nom de la station

\_Cases à cocher Pour le remboursement

# Formulaire de demande de cure

conditions médico-administratives de la prise en charge SS

Pétat du malade instifie t il méd	rale qui vous précisera la nature des prestation si le souhaitez, vou? noitszilatiqeon'l tnemelacil	enov iz stard an		q allov
'il s'agit d'un enfant son placen	nent en maison d'enfants est-il demandé?	place lors du de	noui mon	non
utres ressources	1 1 00 1 1 1 1 / / X	224.4\0		
a cure est-elle prescrite dans le	cadre d'une affection de longue durée (art. L	324-1) ?	OUI	non
lans l'affirmative, cette affection	n est-elle exonérante (liste ou hors liste)?		oui	non
st-elle en rapport avec un accid	dent du travail ou une maladie professionnelle	? montagninon ;	oui oui	non
i oui, numéro de l'AT/MP ou d				
	on pour laquelle le patient est pensionné de gr	uerre?	oui	non

# 6ème question

La cure thermale est-elle remboursée par la Sécurité Sociale ?

Dans quelles conditions?

# Remboursée par la Sécurité Sociale

- Sans conditions de ressources, prestations sanitaires
  - Forfait de surveillance médicale (70%)
  - Forfait de soins thermaux (65%)
  - Exonération Ticket Modérateur (20% curistes) : ALD, AT, MP, art
     L115
- Prestations non remboursées
  - Forfaits éducatifs,
  - Activités connexes, ateliers, ...
- Avec conditions de ressources prestations sociales (15% des curistes)
  - Forfait de déplacement (2è classe SNCF AR) TM (moyenne : 95€)
  - Forfait d'hébergement (TM)(moyenne 100€)

# Arrêt de travail

- Cure en maladie simple :
  - -généralement non
  - –sauf cas particuliers exceptionnels: cure indispensable au maintien dans rôle social important ou professionnel – devenu exceptionnel
- Cure en AT, MP, art L115:
  - Arrêt de travail possible avec indemnités journalières

# 7<sup>ème</sup> question

La patient vous demande où, quand, comment faire la cure ?

# Des conseils pratiques

#### Où faire la cure

- Impératif thérapeutique (orientations) notamment double orientation thérapeutique
- Facilité (pour se loger) ou Agrément (passer trois semaines)

#### Quand faire la cure

- Dès que possible pour soulager des symptômes invalidants (sujets douloureux, ...)
- Au meilleur moment pour un bénéfice le plus durable (automne)

## Comment s'héberger

- Pas sous la toile +++
- Toutes les solutions en «dur» sont possibles : camping car, caravane, hôtel, location meublée

# Sur place

#### Le médecin thermal

- Évalue le patient
- Prescrit le programme hydro-thermal et les soins complémentaires
- Propose l'ETP
- Assure le suivi du patient
- Assure la liaison avec le médecin traitant prescripteur de la cure

#### L'établissement thermal

- Délivre les soins hydrothermaux (personnel qualifié)
- Délivre les soins complémentaires
- Délivre l'ETP

# Un élément du parcours de santé

- Une thérapeutique complémentaire efficiente, peu génératrice d'évènements indésirables ; dimensions thérapeutique, éducative, évaluative du séjour thermal ; intérêt de poursuite d'activités thérapeutiques initiées en cure : diététique, activité physique, ...
- Eventuellement suivi à distance (path. Métabolique, douloureux, pb respi, ETP notamment, ...)
- Les liens avec les médecins traitants
  - En amont : courrier d'information au médecin thermal,
  - En aval: document de liaison et d'information avec propositions thérapeutiques éventuelles pour le suivi
  - Intérêt de dossier médical partagé du patient (curiste)

# Merci de votre attention Bonne prescription Et bonne cure à vos patients